

COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

24 mai 2016

<u>Etaient Présents</u>: MM. BERAL, JEHANNO, LEMASSON, BELLON, AUZOU, CHIRON, DEVOS, LEBOUILLE, DESBOTTES, LEGNAME, MERLIOT, DAO, REYMOND (Représentant M. Johan PASSAVE, Président du SNB), RUIZ et GOBILLOT.

<u>Etaient Excusés</u>: MM. Gaëtan MULLER (dûment représenté par M. Christophe LE BOUILLE) et Johan PASSAVE (dûment représenté par M. Jeff REYMOND)

<u>Assistent</u>: MM. Jean-Pierre SIUTAT, Président FFBB, Cyrille MULLER, Président DNCCG

Relevé de décisions

1 – Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur du 25 mars 2016 :

Le Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur du 25 mars 2016 est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

2 - Finances:

Le Comité Directeur valide les points ci-dessous. Le détail figurera sur le procès-verbal du Comité Directeur et fera l'objet d'un courrier électronique aux clubs.

a) Saison 2015/2016

Le Comité Directeur valide un reversement complémentaire des droits TV/marketing aux clubs de PRO A et de PRO B pour la saison 2015/2016 ainsi que les modifications sur les autres versements.

Il confirme l'octroi d'une enveloppe au club de l'Elan Chalon au titre de la participation de la LNB aux frais d'organisation du final 4 par le club sur la saison 2015/2016.

b) Saison 2016/2017

Le Comité Directeur valide les postes suivants pour le budget de la saison 2016/2017 :

Les versements des clubs à la LNB dus au titre de la saison 2016/2017 :

- les droits d'accès des clubs au championnat LNB 2016/2017 ;

- les droits d'accès aux play-offs et aux finales 2016/2017 ;
- les frais d'arbitrage refacturés aux clubs pour les play-offs et les finales 2016/2017 ;
- les frais de gestion des licences refacturés pour les joueurs étrangers sur la saison 2016/2017 ;

Les versements LNB aux clubs :

- les reversements de droits TV et marketing pour la saison 2016/2017 ;
- le versement des primes sportives pour la saison 2016/2017 ;
- l'enveloppe LNB 2016/2017 pour l'octroi et le paiement aux clubs labellisés pour la saison 2017/2018 ;

3 - Coupes Européennes :

Les membres du Comité Directeur votent le principe d'attribution des places européennes :

- Le Champion de France PRO A ;
- 2. Le Finaliste du Championnat de France PRO A :
- 3. Le Premier de la Saison Régulière de PRO A;
- 4. Le Meilleur Demi-Finaliste du Championnat de France PRO A (déterminé par le classement de la saison régulière) ;
- 5. Le Second Demi-Finaliste du Championnat de France PRO A (déterminé par le classement de la saison régulière) ;
- 6. Le Meilleur Quart de Finaliste du Championnat de France PRO A (déterminé par le classement de la saison régulière) ;
- 7. Le Second Meilleur Quart de Finaliste du Championnat de France PRO A (déterminé par le classement de la saison régulière) ;
- 8. Le Troisième Meilleur Quart de Finaliste du Championnat de France PRO A (déterminé par le classement de la saison régulière).

Coupe de France :

Le Vainqueur de la Coupe de France sera engagé comme Première Equipe Française dans la seconde compétition organisée par FIBA Europe et s'intercalera dans le Ranking.

En cas de cumul de place pour une même équipe, cette équipe conservera la meilleure place, et la première équipe au Ranking n'ayant pas de place, se verra en attribuer une.

4 – Opérations Sportives :

Homologation des résultats :

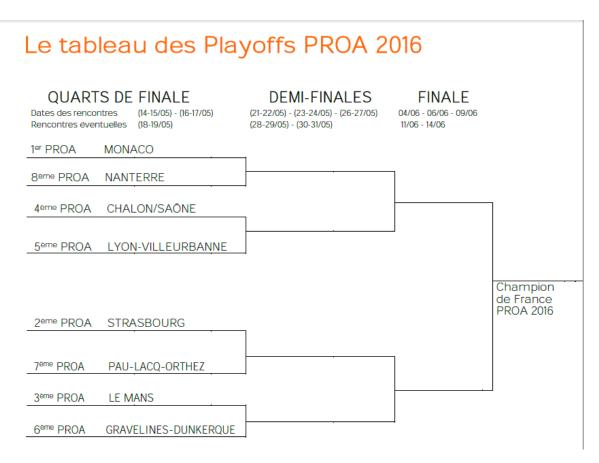
Les membres du Comité Directeur sont informés de l'homologation des résultats PRO A et PRO B :

- Classement PRO A et Tableau des playoffs 2016 : voir ci-dessous
 - o Relégation sportive en PRO B des clubs ci-dessous :
 - du SPO Rouen 17^{ième}
 - du STB Le Havre 18^{ième}

Homologation du classement J34 de PRO A 2015-2016

Le Classement final de la Saison Régulière de PROA 2015-16

Rq	Equipe	%	MJ	Vict	. Déf.	Pts+	Pts-	PA
1	Monaco	80	34	27	7	2746	2540	
2	Strasbourg	74	34	25	9	2677	2504	
3	Le Mans	68	34	23	11	2617	2495	
4	Chalon/Saône	65	34	22	12	2985	2807	
5	Lyon-Villeurbanne	62	34	21	13	2503	2339	5v-1d
6	Gravelines-Dunkerque	62	34	21	13	2564	2424	3v-3d
7	Pau-Lacq-Orthez	62	34	21	13	2656	2601	2v-4d (+4)
8	Nanterre	62	34	21	13	2708	2546	2v-4d (-4)
9	Dijon	56	34	19	15	2484	2356	
10	Limoges	53	34	18	16	2575	2461	
11	Orléans	50	34	17	17	2501	2586	
12	Antibes	42	34	14	20	2524	2609	
13	Châlons-Reims	42	34	14	20	2692	2763	+10
14	Paris-Levallois	36	34	12	22	2480	2620	-10
15	Cholet	30	34	10	24	2565	2762	+4
16	Nancy	30	34	10	24	2686	2776	-4
17	Rouen	18	34	6	28	2523	2855	
18	Le Havre	12	34	4	30	2441	2883	



- Classement PRO B et Tableau des playoffs 2016 : voir ci-dessous
 - Accession à la PRO A et Champion de France PRO B
 - Hyères Toulon VB 1^{er} du championnat PRO B 2015-2016
 - o Relégation sportive en NM1 des clubs ci-dessous

- Souffelwyersheim 17^{ième}
- BC Orchies 18^{ième}

Homologation du classement J34 de PRO B 2015-2016

Rg	Equipe	%	MJ	Vict	Déf	Pts+	Pts -	PA
1	Hyères-Toulon	77	34	26	8	2720	2390	
2	Fos-sur-Mer	62	34	21	13	2533	2536	2v-0d
3	Evreux	62	34	21	13	2938	2798	0v-2d
4	Boulazac	59	34	20	14	2827	2697	+1
5	Bourg-en-Bresse	59	34	20	14	2582	2600	-1
6	Le Portel	56	34	19	15	2532	2420	
7	Nantes	53	34	18	16	2634	2541	4v-0d
8	Poitiers	53	34	18	16	2649	2634	1v-3d (+3)
9	Lille	53	34	18	16	2489	2453	1v-3d (-3)
10	Vichy-Clermont	50	34	17	17	2538	2522	+6
11	Saint-Quentin	50	34	17	17	2435	2448	-6
12	Boulogne-sur-Mer	48	34	16	18	2760	2793	
13	Denain	45	34	15	19	2466	2579	
14	Saint-Chamond	42	34	14	20	2581	2651	+5
15	Charleville-Mézières	42	34	14	20	2635	2691	-5
16	Roanne	39	34	13	21	2655	2792	
17	Souffelweyersheim	33	34	11	23	2326	2510	
18	Orchies	24	34	8	26	2504	2749	



Les membres du Comité Directeur sont informés des résultats sportifs de la NM1 :

- Accession sportive en PRO B des clubs suivants :
 - 1^{er} de la saison régulière ADA Blois
 - o Vainqueur du Final 4 NM1 Aix Maurienne SB

Calendriers 2017-2018:

Dans le cadre de la préparation des calendriers 2017-2018, les membres du Comité Directeur décident de réaliser une consultation auprès des acteurs du basket pour étudier et comparer :

- un projet de calendrier avec une division PRO A composée de 18 clubs
- un projet de calendrier avec une division PRO A composée de 16 clubs

Commission Label:

Les membres du Comité Directeur sont informés des résultats de la Commission Label.

Contribution Formation:

Les membres du Comité Directeur votent la répartition de la contribution formation de 50K€ entre les clubs de PRO B ayant un centre de formation agréé et faisant jouer les JFL de -23 ans.

5 - Marketing:

Commission Marketing : Un bilan du 3^{ème} séminaire marketing, qui a eu lieu à l'hôtel Marriott à Paris, est effectué

Le Comité Directeur étudie le projet de mutualisation des droits digitaux et le texte suivant proposé à l'occasion de ce séminaire :

« Les clubs professionnels de PRO A et PRO B mettent à disposition de la Ligue un message, unique et national, au contenu sponsorisé par un partenaire privé mais impérativement lié au basket, une fois par semaine, accompagné d'un visuel ou non sur leurs réseaux sociaux officiels respectifs de manière simultanée et nationale.

A ce titre, la LNB s'engage à transmettre le texte correspondant ainsi que le contenu visuel, si nécessaire, aux responsables communication des clubs au minimum 24h avant la date de publication.

Le jour et l'horaire de la publication sera défini par la LNB au début de chaque saison sportive. Il devra impérativement être respecté par les clubs.

De son côté, le club assure et assume la programmation du post en question sous les conditions posées en amont par la Ligue.

La liste des réseaux sociaux de chaque club sera définie en début de saison, elle regroupera les comptes officiels Facebook, Twitter, Instagram... »

Le Comité Directeur valide cette proposition à l'unanimité